## De la fiction constituante. Contribution à la théorie du droit politique (Document en Français)

# Accès au(x) document(s)

#### Accéder au(x) document(s) :

https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/8c605faa-0cd7-4298-abfe-dd5f389a4be4

https://docassascuias.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/8c605faa-0cd7-4298-abfe-dd5f389a4be4

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

#### Modalités de diffusion de la thèse :

Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).

### Informations sur les contributeurs

Auteur: Ravnal Pierre-Marie Date de soutenance : 21-11-2014

Directeur(s) de thèse : Baranger Denis

Etablissement de soutenance : Paris 2 Ecole doctorale: École doctorale histoire du droit, philosophie du droit et sociologie du droit (Paris: 1992-....)

### Informations générales

Discipline: Philosophie et sociologie du droit

Classification: Droit

Mots-clés libres : Droit politique, Légitimité, Représentation, Fiction juridique, Théorie générale de l'Etat, Théorie du droit, Philosophie du droit, Philosophie politique

#### Mots-clés:

- Légitimité (science politique)
- Constitutionnalisme
- Droit et politique
- Droit et État
- Fiction juridique
- Droit -- Philosophie
- Philosophie politique
- Épistémologie de la science politique
- Positivisme juridique

Résumé: Inspiré par une démarche de droit politique, le présent travail se propose d'envisager la fiction en droit à travers le prisme inédit de la légitimité, afin d'étudier sous un angle théorique son utilité dans la constitution de la réalité juridique, c'est-à-dire dans les fondations du droit en vigueur. Caractérisée en référence à la réalité politique, la fiction constituante est une technique justificative dont la fonction relève soit de la connaissance, soit du gouvernement. En tant qu'instrument de connaissance, la fiction constituante se trouve au coeur de l'épistémologie du positivisme juridique, et sert à reléguer la légitimité en son sens le plus profondément politique à une simple affaire de "Sein", c'est-à-dire « extra-juridique » ; tel est notamment l'objet de la "Grundnorm" de Kelsen. Le propos de la première partie de ce travail est de montrer que cet isolement de la chose juridique empêche d'approfondir la connaissance de ses fondations ; ce faisant, il s'agira de poser les bases de ce que pourrait être une épistémologie de droit politique. En tant qu'instrument de gouvernement, la fiction constituante se trouve au coeur de l'État, et sert à légitimer l'exercice du pouvoir politique par le biais de la représentation. En s'appuyant sur des auteurs classiques tels que Hobbes, Locke et Rousseau, le propos de la seconde partie de ce travail est de montrer que ce sont les caractéristiques de ce système d'organisation politique, quelle que soit au demeurant la forme de gouvernement retenue, qui rendent nécessaire le recours au registre fictionnel "lato sensu" ; celui-ci étant en effet susceptible de s'inscrire dans trois catégories discursives distinctes : la fiction "stricto sensu", le mensonge ou le mythe.

#### Informations techniques

Type de contenu : Text

Format: PDF

Entrepôt d'origine : Star Identifiant : 2014PA020058 Type de ressource : Thèse